



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La SADC réunit les ministres des Finances et de l'Investissement et le Comité d'évaluation par les pairs afin de renforcer la coopération en matière d'investissement, d'intégration financière et de surveillance macroéconomique

Le 24 juin 2026, Gaborone (Botswana) : Le 2 juillet 2026, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) tiendra la réunion du Comité des ministres des Finances et de l'Investissement et du Groupe d'évaluation par les pairs à Harare (République du Zimbabwe). Cette réunion aura pour but de renforcer la coopération et la coordination en matière d'investissement, d'intégration des marchés financiers et des marchés des capitaux, ainsi que des mécanismes de surveillance macroéconomique, dans le but de parvenir à un développement économique durable et à une croissance inclusive dans la région de la SADC.

La réunion sera présidée par l'honorable Enoch Godongwana, ministre des Finances de la République d'Afrique du Sud, en sa qualité de président du Comité des ministres des Finances et de l'Investissement de la SADC.

La réunion des ministres sera précédée d'une réunion préparatoire des hauts fonctionnaires du Trésor et des banques centrales, les 29 et 30 juin 2026. Ces hauts fonctionnaires font office à la fois de comité d'examen et de comité consultatif chargés d'apporter leurs commentaires techniques afin d'éclairer les délibérations des ministres.

Le Protocole de la SADC sur les finances et l'investissement fournit le cadre juridique nécessaire à la coopération régionale et à l'harmonisation dans les domaines des finances, de l'investissement et de la politique macroéconomique. Il met l'accent sur l'alignement des politiques financières et d'investissement des États membres sur les objectifs généraux de la SADC, afin d'éviter que des changements de politique dans un pays n'aient des répercussions négatives sur les autres.

Le Comité des ministres des Finances et de l'Investissement de la SADC facilite l'intégration, la coopération et la coordination régionales dans ces secteurs, dans le but de diversifier et de développer les activités productives, de renforcer les échanges commerciaux et de soutenir une croissance économique durable ainsi que la réduction de la pauvreté. Il vise également à favoriser un climat d'investissement favorable, à promouvoir et à attirer les investissements, à garantir la stabilité et la convergence macroéconomiques, et à renforcer la coopération en matière de fiscalité et dans les domaines connexes à travers la région.

Le comité d'évaluation par les pairs de la SADC est composé des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales de tous les États membres. Il a pour mission de suivre et d'évaluer la convergence macroéconomique, de fixer des objectifs spécifiques, d'évaluer les progrès réalisés par rapport à ces objectifs et de

formuler des recommandations sur les mesures correctives à prendre afin de garantir la cohérence des politiques et la stabilité macroéconomique dans la région de la SADC.

Parmi les principales questions régionales inscrites à l'ordre du jour des ministres figurent les suivantes :

- La stabilité et la convergence macroéconomiques, notamment le développement des marchés des capitaux et les opérations de règlement brut en temps réel telles que le système de règlement brut en temps réel de la SADC (RTGS), un système régional de paiement électronique mis au point pour régler plus rapidement les transactions transfrontalières sans passer par des banques intermédiaires situées en dehors de la région de la SADC.
- La promotion des investissements directs étrangers (IDE) conformément aux normes internationales et aux tendances mondiales.
- L'opérationnalisation du Fonds de développement régional de la SADC (RDF) et les progrès réalisés dans la mise en place du Centre de ressources pour le financement du développement de la SADC (DFRC) par le biais d'une charte.
- Les questions relatives au Comité des bourses de la SADC (CoSSE), y compris l'interconnectivité des bourses de la SADC.
- Les questions relatives au Comité des autorités chargées des assurances, des valeurs mobilières et des institutions financières non bancaires (CISNA), qui supervise les assurances, les valeurs mobilières et les institutions financières non bancaires dans les États membres de la SADC.
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/CFT), qui vise à réduire la criminalité financière, y compris le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- L'état d'avancement de la signature et de l'adhésion aux protocoles et instruments juridiques de la SADC relatifs aux finances et à l'investissement, tels que l'Accord de la SADC sur l'assistance en matière fiscale et le Protocole de la SADC sur les finances et l'investissement et ses annexes.
- Les réflexions et délibérations sur les conclusions de la retraite des ministres des Affaires étrangères de la SADC, tenue en mai 2026 à Skukuza, dans le parc national Kruger, dans la province du Mpumalanga (Afrique du Sud), afin

d'évaluer l'impact de l'évolution de la situation géopolitique mondiale sur la région de la SADC.

Les conclusions de cette réunion seront soumises au Conseil des ministres de la SADC et devraient contribuer au Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2020-2030 de la SADC et à la Vision 2050 de la SADC.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Secrétariat de la SADC

- Mme Barbara Lopi, responsable principale de l'unité de communication et des relations publiques du Secrétariat de la SADC ; téléphone : +267 395 1863 courriel blopi@dsadc.int
- M. Innocent Mbvundula, Fonctionnaire chargé de la communication et des relations publiques (extérieures), téléphone : +267 72 572 969, courriel : imbvundula@sadc.int, avec copie à prininfo@sadc.int.

Gouvernement du Zimbabwe

- Mme Pretty Moyo, directrice de la communication et du plaidoyer, ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements ; téléphone **+263 772 982 441** Courriel pmoyo@zimtreasury.co.zw
- M. Elson Chuzu, directeur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques économiques, ministère des Finances, du Développement économique et de la Promotion des investissements ; **+263 773 286 854** Courriel echuzu@zimtreasury.co.zw

À propos de la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation composée de 16 États membres, à savoir : l'Angola, le Botswana, les Comores, la République Démocratique du Congo, le Royaume d'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Créée en 1980, la SADC a pour mission de promouvoir une croissance économique et un

développement socio-économique durables et équitables, à travers des systèmes efficaces et productifs, le renforcement de la coopération et de l'intégration, la bonne gouvernance, ainsi que la paix et la sécurité durables. Ce faisant, la région entend s'affirmer comme un acteur compétitif et efficace dans les relations internationales et l'économie mondiale.

Publié par le Secrétariat de la SADC le 24 juin 2026

Gaborone, Botswana